



En Bourgogne Franche-Comté, GDS et les interprofessions porcines régionales mutualisent les compétences pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des 339 adhérents, éleveurs professionnels, comme petits détenteurs.

Pour rappel, la section porcine du GDS de Bourgogne Franche-Comté vise à organiser la lutte contre les principales maladies par la coordination des actions de prophylaxie et la mise en œuvre d'un soutien technique et financier en fonction des situations.



Quelles sont nos actions ?

	Programme
Informations / Formations <i>*Rester informé des évolutions !*</i>	Mise à disposition et diffusion des informations concernant la gestion du sanitaire (biosécurité, maladies, réglementation, bonnes pratiques..., envoi d'une lettre sanitaire tous les 2 mois, Réunions d'informations et de sensibilisation en ligne
Mutualisation des compétences et indemnisation* <i>*Se sentir soutenu par des experts !*</i>	En cas d'accident sanitaire : - Accompagnement technique - Accompagnement financier à partir de la 6^{ème} année de cotisation
Statut sanitaire SDRP (option sans surcoût) <i>*Maîtriser le bien-être animal et la gestion technico-économique de votre élevage !*</i>	- Coordination de la prophylaxie et mise à jour des statuts SDRP des élevages - Prise en charge des frais d'analyses de la prophylaxie SDRP. - Accompagnement technique en cas de dépistage positif.
Diagnostic Biosécurité (option) <i>*Faire le point sur ces obligations !*</i>	- la réalisation d'un audit Pig Connect, pour tester le niveau de protection de votre élevage.

*Le Fond de mutualisation intervient sur des maladies complémentaires à celles du FMSE.

Retrouvez ces éléments et autres actualités sur : <https://www.gdsbfc.org>

Marquez votre attachement à la santé de vos animaux et à celle de votre filière, adhérez au GDS BFC !



Quel accompagnement pour le SDRP ?

Le Syndrome Dysgénique et Respiratoire Porcin est une maladie virale très contagieuse dont les symptômes sont variés : troubles de la reproduction, perte d'appétit, hyperthermie, mortalité...

Le SDRP installé dans l'élevage réduit le profit de 19%, avec une incidence d'environ 250€/an/truie et dès la première année et de 6€/porc charcutier.

Il est donc important pour la section sanitaire d'agir et cela quel que soit votre statut :

- Si cette maladie est absente de votre élevage, votre adhésion permettra de maintenir votre statut et de protéger vos animaux d'un risque d'introduction lié au transport.
- Si cette maladie est présente, la section vous propose un accompagnement technique vers la gestion ou l'éradication de la maladie.

Dans le cadre de la prophylaxie, la section porcine de GDS BFC prend en charge :

- **Une partie des frais vétérinaires et des frais de prélèvement** : dans le cas des prélèvements en élevage (naissur ou naisseur engraisseur) : prise en charge des frais vétérinaires pour un montant forfaitaire de 55€ HT (déplacement, acte, envoi) + 2,80 € HT par échantillon. Ce montant vous sera versé sur présentation de la facture.
- **la totalité des frais d'analyses par les laboratoires liés à cette démarche.**

A noter que le statut SDRP d'un élevage est établi par GDS BFC conformément au programme national de l'Association Nationale Sanitaire Porcine. Les résultats de cette prophylaxie sont communiqués aux interprofessions porcines Bourgogne et Franche-Comté puis enregistrés dans BD Porc.



La biosécurité, le meilleur moyen de vous protéger

L'arrêté « Biosécurité en élevage de porcs » a conduit l'ensemble des éleveurs à suivre une formation dédiée. Au-delà de disposer d'un référent biosécurité, il s'avère tout autant important d'effectuer un audit de vos structures. Dans un contexte sanitaire incertain avec la menace entre autres de la FPA et de la FA, il est plus que judicieux d'évaluer le niveau sanitaire de votre exploitation et de vous assurer du respect des bonnes pratiques de biosécurité afin de sécuriser au maximum votre élevage.

GDS BFC propose aux adhérents de la section un diagnostic de conformité et détermine avec vous un plan d'actions pour la mise en conformité de votre exploitation, le cas échéant.

Cette démarche se traduit par la réalisation d'un diagnostic de conformité aux exigences réglementaires de l'arrêté « Biosécurité ». Il dure environ 3 h pour un tarif préférentiel exceptionnellement en 2025 de 200 € HT au lieu de 340 €.

En cochant la case Diagnostic Biosécurité, GDS BFC vous contactera pour vous donner davantage d'informations, sans engagement.

S'agissant de la formation biosécurité, si vous êtes intéressés, faites-le nous savoir, en fonction de la demande nous organiserons de nouvelles séances. A savoir qu'une nouvelle session est déjà prévue le 18 septembre 2025.



Comprendre l'appel de cotisation

- ✓ Cet appel de cotisation porte sur la campagne 2025-2026.
- ✓ La section porcine de GDS BFC a révisé le forfait administratif de 3 à 15 € afin d'être en mesure d'améliorer la diffusion d'informations et le soutien technique auprès de l'ensemble des détenteurs porcins. Le climat sanitaire étant de plus en plus instable, il est essentiel de disposer des ressources nécessaires pour répondre à l'ensemble des questionnements.
- ✓ Le montant de l'adhésion est ensuite basé sur le nombre de places de reproducteurs, post-sevrage et engraissement déclaré auprès de BD Porc. Si cette information est erronée, vous êtes libre de la modifier et de recalculer le montant de la cotisation.
- ✓ L'adhésion est effective à réception du paiement de cette cotisation avant le **31 mai 2025.**

Votre contact : Marie Ulmann / 06 09 41 30 93 / marie.ulmann.gdsbfc@reseau.gds.com